Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-2025013-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT
D'AVESNES

CANTON DE
FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 MARS 2025

NOMBRE

L'an deux mil vingt-cinq, le onze mars,

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josiane SULECK, Maire.**

22 Conseiller(e)s en exercice : Mme SULECK Josiane, M. LEBLANC Jean-Pierre, ~~Mme MOUTON Christine,~~ M. FOUQUET Gérard, Mme PIERARD Sophie, M. PELERIAUX Fabrice, Mme MAGINET Véronique, M. DEHONDT Marc, ~~Mme POTTIER Marie-Claude~~, M. TAVERNE Sébastien, ~~Mme TOUATI Leïla~~, M. GERMAIN Frédéric, Mme VERIE Nathalie, Mme DUBOIS Brigitte, M. LECERF Johan, Mme CUSSENOT Suzanne, ~~M. LECOCQ Pierre-François,~~ Mme TAQUET Amandine, Mme LABROY Christine, Mme DEVOS Carole, M. HASSELIN Bernard, Mme DUBOIS Géraldine, M. BARSOUM Marc, ~~Mme MAÎTREPIERRE Sylvie~~, Mme LEBEGUE Nathalie, M. LA GUERCHE Yves, Mme BAILLY Christel.

De votants

26 Excusé(e)s avec pouvoir : Mme MOUTON Christine pouvoir à Mme PIERARD Sophie, Mme POTTIER Marie-Claude pouvoir à Mme MAGINET Véronique, Mme TOUATI Leïla pouvoir à M. LECERF, M. LECOCQ Pierre-François pouvoir Mme VERIE Nathalie.

2025/013

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 (ROB)

Un scrutin a eu lieu, Mme DUBOIS Brigitte a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été faite le 3 mars 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et D. 2312-3

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que doit être présenté par le Maire, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif, un rapport prévu à l'article L. 2312-1 du CGCT sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structuration et la gestion de la dette de la commune ainsi que les autres éléments prévus aux articles L 2312-1 et D. 2312-3 du CGCT,

Considérant la présentation par Monsieur Jean-Pierre LEBLANC, 1er adjoint, des éléments économiques, budgétaires et financiers contribuant au rapport d'orientation budgétaire,

Considérant les débats qui s'en sont suivis,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment son article 107,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en séance du 26 février 2025

Considérant que le rapport une fois examiné et adopté par l'assemblée délibérante est mis à la disposition du public sur le site internet de la ville dans les quinze jours suivants sa tenue et transmis au président l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur LEBLANC Jean-Pierre, 1er Adjoint

Après en avoir délibéré à la **Majorité** par 18 Voix Pour, ne prennent pas part au vote : Mme TAQUET, Mme LABROY Mme DEVOS, M. HASSELIN, Mme DUBOIS G., M. BARSOUM, Mme LEBEGUE, Mme BAILLY ne prennent pas part au vote.

- **Prend acte** que le débat relatif aux orientations budgétaires pour l'exercice 2025 a eu lieu, avec pour appui le rapport joint à la présente

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-2025013-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme
Suivent les signatures

Fait à Rousies le 11 mars 2025.

La secrétaire de séance,
Brigitte DUBOIS, conseillère municipale.

La présidente de séance, Maire,
Josiane SULECK, Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Rousies
Vivre sa ville

MAIRIE DE ROUSIES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

PRESENTE EN CONSEIL MUNICIPAL LE 11 MARS 2025

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » du 6 Févier 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB),est un document essentiel qui rend compte de la gestion de la ville.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation de la République dite loi « NOTRe » a accentué l'information des conseillers municipaux.

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux sur la fiscalité locale ainsi que sur la structure de la dette.

Le ROB est transmis au Préfet et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre et est rendu public.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

- **Partie 1 : Les éléments de contexte**

1) CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE : la croissance mondiale.

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3% avec des dynamiques régionales très différentes. Les Etats-Unis continuent de performer avec une croissance attendue proche de 3% tandis que la zone euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1% en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5%. La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de décélération de l'inflation en 2024.

Le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de Donald Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique un peu plus imprévisible.

Source Caisse d'Epargne

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

1) ZONE EURO

L'activité a progressé de +0,4% au 3ème trimestre en zone euro, après +0,2% au T2, une hausse supérieure aux attentes des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : l'Espagne continue de performer avec +0,8% de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4%, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, l'économie allemande a échappé à la récession technique avec une croissance de +0,2%, tandis que l'Italie enregistre une croissance nulle au 3ème trimestre.

L'inflation continuera sa baisse en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de bases négatifs sur les prix de l'énergie mais la baisse dans le secteur des services resterait lente. L'élection de Donald Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes.

France :

L'activité a progressé de +0,4% au 3ème trimestre. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris. Pour l'année 2025 la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards d'€ annoncé par le gouvernement. Cependant la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celui annoncé et que celui-ci s'établira à 5,4% en 2025 (contre 5% attendu par le gouvernement), après 6,1% en 2024.

Source Caisse d'Epargne

MAIRIE DE ROUBAIX ROB 2025

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 – VOLET COLLECTIVITES TERRITORIALES

➢La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est reconduite à son niveau de 2024, soit 27,2Md€ au total (bloc communal et départements), dont 19Md€ pour le bloc communal.

➢La Dotation de Solidarité Rurale (DSR augmente de 150M€ (+6%), la DSU de 140M€.

➢Pour 2025 le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est prévu en diminution. Le taux de compensation serait de 14,85% au 1er janvier 2025 contre 16,404% en 2024.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Partie 2 : Analyse rétrospective des finances communales

En 2024, la collectivité a opté pour le passage de la nomenclature comptable M14 vers la nomenclature M57. On notera en particulier la suppression de nombreux articles budgétaires précédemment classifiés en recettes ou dépenses exceptionnelles.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

L'évolution du budget communal

- Pour rappel le budget primitif 2024, hors mouvement d'ordre était de :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 221 737,00	4 166 940,88
INVESTISSEMENT	3 426 760,08	2 481 556,20
TOTAL	6 648 497,08	6 648 497,08

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Les résultats de fonctionnement sur exercices antérieurs se présentaient comme suit (titres et mandats émis) :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE L'EXERCICE
CA 2020	2 880 669.99	2 973 417.53	92 747.54
CA 2021	2 894 361.73	3 086 693.78	192 332.05
CA 2022	3 143 413.81	3 362 254.61	218 840.80
CA 2023	3 058 876,40	3 418 157,44	359 281,04
CA 2024	3 161 297,14	3 466 590,37	305 293,23

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Pour rappel le budget d'investissement peut être financé par **trois types de recettes**. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est **la capacité d'autofinancement**. Les chapitres 021 « Virement de la section de fonctionnement « et 023 « Virement à la section d'investissement » permettent de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice : cette opération est constatée à la reprise des résultats en n+1.

Les collectivités reçoivent également des **dotations d'investissement** et des **subventions**, qui sont des aides financières versées par l'Etat ou d'autres organismes publics. Celles-ci permettent de financer des projets spécifiques portés par la collectivité.

Enfin, la collectivité peut décider de compléter son budget d'investissement par un **emprunt**, ce qui n'est pas possible pour le budget de fonctionnement.

Les résultats d'investissement sur exercices antérieurs se présentaient comme suit (hors restes à réaliser, titres et mandats émis) :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE L'EXERCICE
CA 2020	342 471.88	1 602 819.00	1 260 347.12
CA 2021	641 886.47	308 660.07	-333 226.40
CA 2022	666 021.83	878 855.93	212 834.10
CA 2023	1 549 567.79	3 039 752.91	1 490 185.12
CA 2024	1 874 224,59	618 179,50	-1 256 045,09

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

A/ La section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Les recettes de fonctionnement : zoom sur certaines recettes

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Produit des impôts communaux	1 981 182.00	1 983 044.00	2 070 753.00	2 202 211203	2 342 953,00
Attribution de compensation	10 257.00	10 257.00	12 278.00	13 560.87	13 301,21
Dotation de Solidarité Communautaire	24 990.52	25 530.62	27 096.00	28 374.00	28 874,04
FNGIR	25 323.00	25 323.00	25 323.00	25 323.00	25 323,00
FPIC	77 982.00	82 183.00	85 056.00	85 280.00	85 280,00
Fiscalité indirecte communale (droits de mutation)	90 328.72	93 789.74	107 289.13	104 709.89	83 473,17

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

La fiscalité

Rappel des taux votés en 2024 :

- ✓ Taxe foncière sur le bâti (TFB) : 46.74%
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : 46.00%
- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19.89%

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives a été fixée à +3,9% en 2024.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Le produit de la fiscalité locale a évolué comme suit :

	TH	TFB	TFNB	TOTAL
2020	955 154	977 791	16 884	1 949 829
2021	Année de réforme = compensation	1 600 378	19 974	1 620 352
2022	9 564	1 679 483	17 951	1 706 998
2023	10 243	1 779 859	18 998	1 809 100
2024	18 201	1 896 865	19 338	1 934 404

Les taux des taxes communales restent inchangés, la commune maintient sa volonté de ne pas les augmenter. L'augmentation des recettes de l'impôt est due à la revalorisation des bases de calcul qui n'est pas une décision communale.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat. Elle comporte une part forfaitaire et une part de péréquation réservée aux collectivités les plus défavorisées, la Dotation de Solidarité Rurale. La Dotation Nationale de Péréquation a quant à elle pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

En 2024 la commune a perçu 365 559€ au titre de la DGF, 72 767€ au titre de la DSR et 36 022€ au titre de la DNP. Respectivement en 2023 la DGF était de 370 644€, la DSR 65 653€ et la DNP 40 024€,

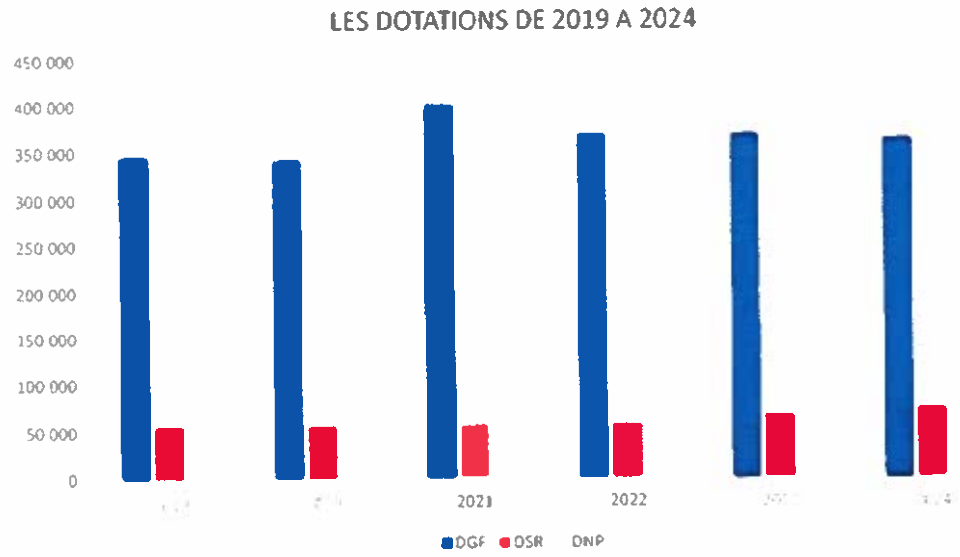

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

La fiscalité indirecte locale :

La taxe additionnelle aux droits de mutation subit la chute du marché de l'immobilier sur ces deux dernières années due en partie à l'évolution des taux d'emprunts.

La loi de finances du 29 décembre 2020 pour 2021 a réformé le régime de taxation de l'électricité.

Afin d'harmoniser le dispositif régissant la taxation sur la consommation finale d'électricité, l'ensemble des taxes la composant sont regroupées depuis le 1er janvier 2023 pour en confier la gestion à la Direction Générale des Finances Publiques.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Taxe additionnelle aux droits de mutation	90 328.72	93 789.74	107 289.13	104 709.89	83 473,17
Taxe sur la consommation finale d'électricité	61 699.95	68 300.15	63 743.64	69 844.00	65 890,00 Régularisation 2023 pour 294,28 soit un total de 66 184,28
Autres (droits de place)	45.00	135.00	270.00	180.00	0.00
TOTAL	152 073.67	162 224.89	171 302.77	174 733.89	149 363,17

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Les ressources de l'intercommunalité

Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) fait le choix du régime fiscal de la taxe professionnelle unique, les communes membres reçoivent en compensation une « attribution » versée chaque année par l'EPCI vers ses communes membres.

Le montant de la dotation de solidarité communautaire est fixé librement par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. L'institution d'une dotation de solidarité communautaire est facultative pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

	2020	2021	2022	2023	2024
AC	10 257	10 257	12 278	12 560.87	12 278,04
DSC	24 990	25 530	27 096	28 374,00	28 874,04
FPIC	77 982	82 183	85 056	85 280,00	85 280,00
TOTAL	113 229	117 970	124 430	126 214.87	126 432,08

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Les autres recettes : zoom

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Remboursements sur salaires	279.00	1 110.42	145.45	145.45	14 000,77
Produits des services (cantine)	70 625.87	50 748.19	113 292,30	112 128.86 Dont 22052.26 de 2022)	100 037,06
CAF (fonctionnent des centres aérés)	21 941.67	14 933.21	20 375.76	16 404.54	18 872,25

Les effectifs des enfants bénéficiant des services de la restauration scolaire sont relativement stables depuis plusieurs années avec une moyenne de 300 repas/jour (90 maternelles et 210 primaires) ainsi que 25 repas adultes (personnels de cantine et surveillant(e)s).

Les tarifs de la restauration et de la garderie sont fixés comme suit avec application d'un tarif dégressif à partir du 2ème enfant, pour la cantine.

	Roséens	Non Roséens
Maternelles	2,11€	4,35€
Primaires	2,25€	4,03 €
Garderie matin	1,00€	1,00€
Garderie soir jusque 17h30	1,00€	1,00€
Garderie de 17h30 à 18h00	1,00€	1,00€

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Le tableau suivant présente l'évolution des différentes dépenses :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé
Charges à caractère général (Chapitre 011)	822 093.22	864 133.51	874 335.96	842 172,77	772 379,55
Charges de personnel (chapitre 012)	1 655 398.47	1 643 685.08	1 701 622.58	1 750 886.87	1 924 867,23
Subventions de fonctionnement	72 909.00	85 172.00 + 13 500.00 aide aux commerces	104 224.00 + 9 000.00 aide aux commerces	86 300.00	62 475,00
Autres charges de gestion	130 365.11	127 395.44	135 520.07	122 425,72	136 543,44
TOTAL	2 680 765.80	2 720 386.03	2 815 702.61	2 801 785,36	2 896 265,22

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Les dépenses de fonctionnement.

- Les charges à caractère général sont restées stables. Le delta 2023/2024 s'explique par la comptabilisation en 2023 au compte 6161- chapitre 011 du coût des assurances statutaires du personnel - alors qu'au passage à la M57 au 01/01/2024 le coût de cette assurance a été comptabilisé au compte 6455 chapitre 012. *Après rappel de la Direction Générale des Finances, il convient pour 2025, d'inscrire cette dépense au chapitre 011, la commune étant bénéficiaire directe des remboursements sur salaires.*

- Les charges de personnel 1 848 895,45€ (hors compte 6455) ont enregistré une augmentation de 5,59% compte tenu de l'évolution de la carrière des agents, l'augmentation structurelle du SMIC ainsi que l'impact sur une année civile de la revalorisation du point d'indice de juillet 2023.

	2021	2022	2023	2024
Participation contrat santé (32 agents)	8 767,84	18 913,56	19 254,19	23 065,71
Participation contrat prévoyance (29 agents	2 385,80	12 170,54	13 849,71	15 185,98
Chèques déjeuners (24 agents)	0,00	12 012,00	15 072,00	20 968,00
Avantages en Nature repas	17 966,80	16 795,00	16 749,20	17 120,54
Avantages en Nature enfant	1 139,22	1 177 37	1 319 05	1 391,30

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Les données relatives aux ressources humaines

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Evolution des effectifs

- L'effectif des agents communaux reste stable.
- *Les mouvements de personnel au cours de l'année 2024 :*
- *Au 1er décembre 2024 titularisation d'un adjoint technique,*
- *Au 1er novembre 2024 nomination stagiaire d'un adjoint technique à temps non complet à raison de 30 H/semaine,*
- *4 contrats PEC (3 agents à 20h/s et 1 agent à temps complet)*
  - *Fin de contrat au 30/05/2024 : 1 agent à raison de 20H/semaine,*
  - *Fin de contrat au 30/09/2024 : 1 agent à raison de 20H/semaine et 1 agent à temps complet,*
- *14 agents non titulaires pour la surveillance à la cantine et à la garderie,*
- *3 agents non titulaires pour remplacement des arrêts maladie et congé parental (3 mois en 2024).*

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Au 31/12/2024	Titulaires temps complet	Titulaires à temps non complet	Auxiliaires	Contrats PEC
2020	37	6	18	0
2021	34	6	15	4
2022	34	6	15	1
2023	34	6	14	3
2024	35	5	14	1

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

	Frais de personnel (total du chapitre 012)
2019	1 616 964.36
2020	1 655 398.47
2021	1 643 685.08
2022	1 701 622.58
2023	1 750 886,87
2024	1 924 867,23

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

B/ La section d'investissement

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

1. Les recettes d'investissement

- Les recettes d'investissement sont principalement constituées :

➢ des opérations d'amortissement,

➢ du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui correspond à la compensation par l'Etat, au taux forfaitaire de 16.404% de la TVA sur les dépenses acquittées par la commune sur l'exercice n-1.

	Montant du FCTVA
2019	103 248.17
2020	203 014.25
2021	38 172.56
2022	82 190.30
2023	82 109.59
2024	208 224,68

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

- **des subventions d'équipement :**
  - **de l'Etat, du Département, de la Région, Fonds de concours de la CAMVS**

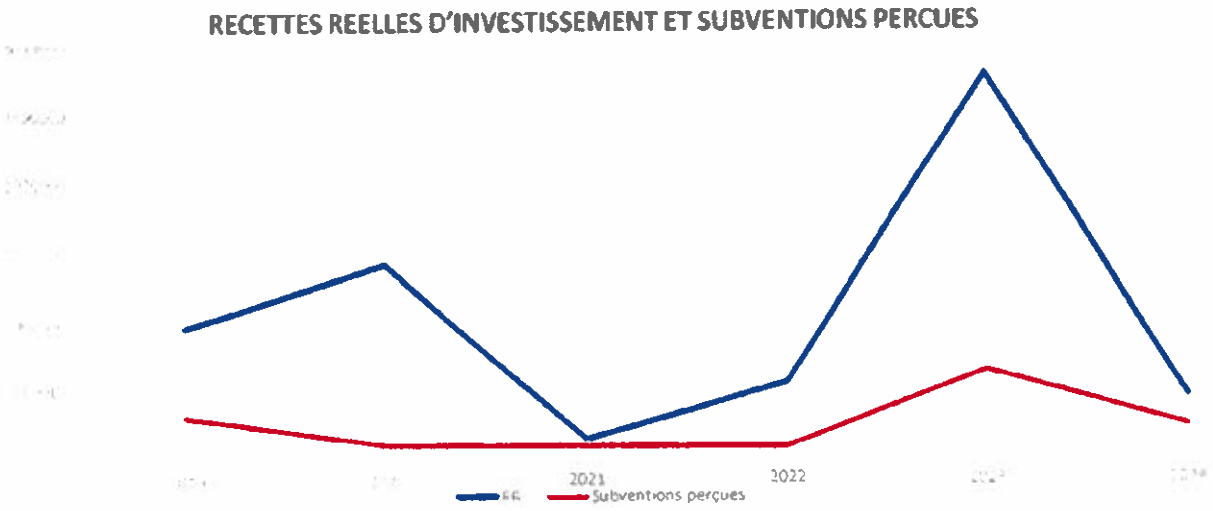

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

1. Les dépenses d'investissement

- Les dépenses d'équipement (réelles) s'élèvent en 2024 à 1 697 594,40€ :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Immobilisations	1 339 701.11	240 118.01	516 828.33	561 470.89	1 337 612.28	1 697 594,40
Subventions d'équipement	265 993.38	186.20	2 540.09	0,00	116 990.42	0,00

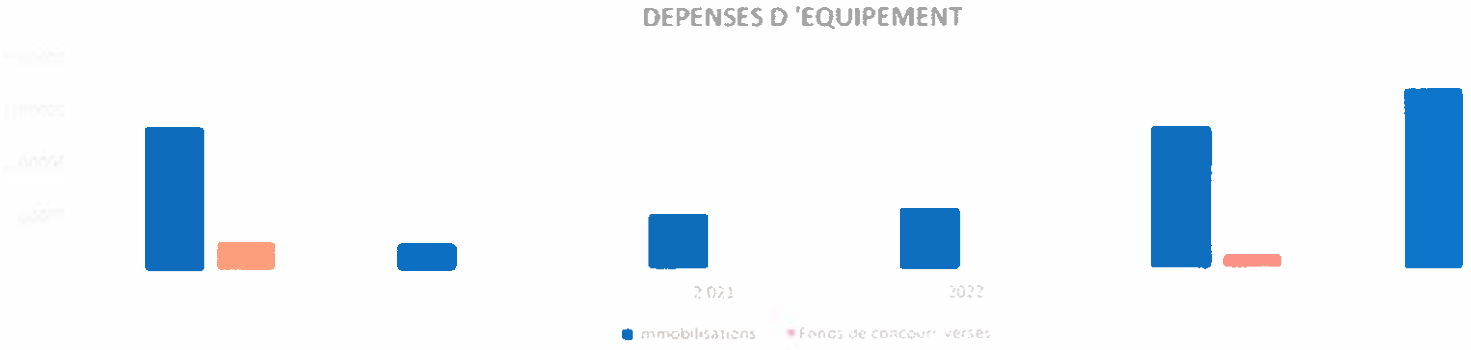

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Sur l'exercice 2024 les principales dépenses d'investissement sont :

	Montants
Principales acquisitions	
Mobilier urbain et jeux extérieurs	18 627,60
Divers matériels pour les services techniques	11 618,86
2 friteuses et 1 laminoir pour la cantine centrale	24 615,51
1 sèche linge pour l'école Langevin Wallon	279,98
Acquisition du 2 place de l'Abreuvoir	103 168,25
Principaux travaux	
Réhabilitation du local commercial place de l'Abreuvoir	51 617,10
Séparateurs pour toilettes de l' école du Chemin Vert	1 377,42
Pose d'un portail à l'école du Chemin Vert	2 729,09
Voirie de la Cense d'En Haut	60 263,40
Voirie rue Sainte Aldegonde	43 044,00
Trottoirs résidence Salvador Allende	60 468,29
Trottoirs rue Jules Huart	19 029,00
1 allée au vieux cimetière	14 930,40
1 branchement individuel (électricité) au vieux cimetière	1 591,20
Travaux nouvelles mairie (AMO+ Travaux+mission contrôle)	1 140 960,01

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

C/ La dette

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

- Au 1er janvier 2025 la dette en capital s'élève à 2 025 004,36€, Janvier 2025 enregistre les dernières échéances de deux emprunts pour un montant de 103141,11€ (capital + intérêts).

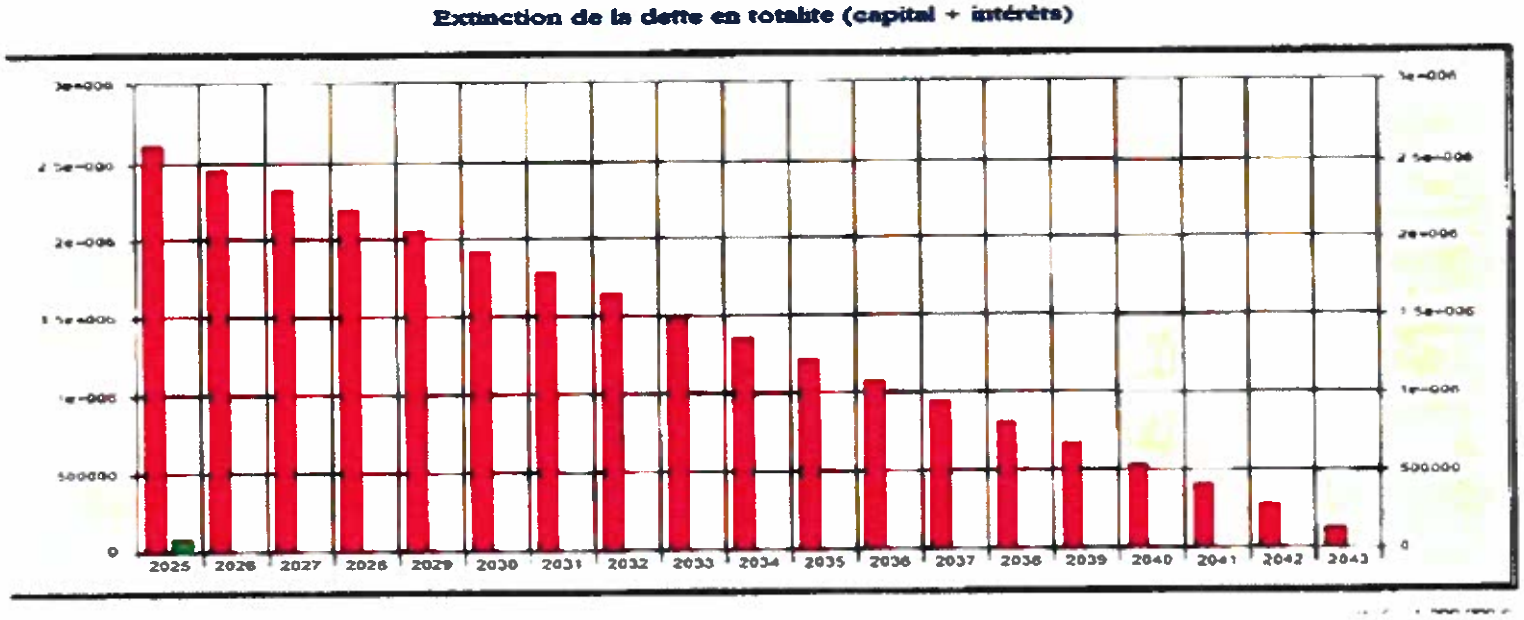

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

D/ les ratios financiers

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Les principaux ratios

	2021	2022	2023	2024
1 Dépenses Réelles Fonctionnement /population	662,22	682,59	676,57	725,26
2 Fiscalité directe/population	482,73	502,00	544,99	570,20
3 Recettes Réelles Fonctionnement/population	749,44	796,09	827,23	843,64
4 Dépenses d'équipement/population	126,43	136,11	351,18	414,78
5 Dette/population	114,80	90,59	68,38	492,82
6 Dotation Générale Fonctionnement/population	97,33	89,60	89,48	88,97
7 Dépenses de personnel/Dépenses Réelles Fonct.	60,42%	60,43%	62,48%	64,59%
9 DRF+ Capital de la dette/Recettes Réelles Fonct.	88,36%	90,86%	81,79%	90,87%
10 Dépenses d'équipement/Recettes Réelles Fonct.	15,87%	18,12%	42,45%	49,17%
11 Encours de la dette/Recettes Réelles Fonctionnement	15,32%	12,06%	8,27%	58,42%

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

L'épargne nette

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

FORMATION DE L'EPARGNE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes courantes de fonct (chap 70 à75+013)	2 940 467	2 974 072	3 156 178	3 393 996	3 458 660
Dépenses courantes de fonct (chap 011+012+65)	2 670 095	2 696 944	2 788 113	2 781 864	2 878 790
EXCEDENT BRUT COURANT	**270 372**	**277 128**	**368 065**	**612 132**	**579 870**
Produits exceptionnels (chap 77 sans les cessions)	26 236	103 442	57 528	32 058	883
Charges exceptionnelles	1 409	13 522	21 515	317	531
EPARGNE DE GESTION	**295 199**	**367 048**	**404 078**	**643 873**	**580 222**
Produits financiers					7 847
Charges financières (hors ICNE)	9 261	9 920	7 257	10 300	68 722
EPARGNE BRUTE*	**285 938**	**357 128**	**396 821**	**633 573**	**519 347**
Remboursement en capital de la dette	93 855	97 912	87 463	91 317	169 910
EPARGNE NETTE *(EPARGNE DISPONIBLE)	**192 083**	**259 216**	**309 358**	**542 256**	**349 437**

Taux épargne brute (épargne brute/recettes de fonct)	**9,72%**	**12,01%**	**12,57%**	**18,67%**	**15,02%**
Taux épargne brute (épargne nette /recettes de fonct)	**6,53%**	**8,72%**	**9,80%**	**15,98%**	**10,10%**

Epargne brute : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle représente le socle de la richesse financière de la commune

Epargne nette : Epargne brute - le remboursement du capital des emprunts. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Point sur la capacité de désendettement

- La capacité de désendettement est un indicateur d'analyse financière d'une collectivité. Elle correspond au ratio entre l'épargne et la dette.

- La capacité de désendettement permet de déterminer théoriquement en combien d'années la collectivité peut-elle rembourser sa dette. Plus le chiffre obtenu est faible, meilleure est la situation de la collectivité. Actuellement, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette est supérieur à 12. A partir de 15 ans, la collectivité est dans le rouge.

- Soit pour notre commune : encours de la dette/épargne brute = 2025004/519347=3,90.

- La capacité de désendettement reste théorique, puisqu'elle suppose que l'épargne brute reste constante au cours des différents exercices comptables.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Partie 3 – Prospective budgétaire

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Fonctionnement

Compte	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalise 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024 Estimé	DOB 2025	*Prospective 2026*	*Prospective 2027*
011	Charges à caractère général	874 335,96	842 172,77	772 379,55	1 061 000,00	*1 082 220,00*	*1 084 384,44*
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 701 622,58	1 750 886,87	1 924 867,23	1 940 800,00	*2 037 840,00*	*2 227 932,00*
014	Atténuation de produits	0,00	16 842,00	17 497,44	20 042,00	*15 000,00*	*15 000,00*
042	Opérations d'ordre	327 711,40	253 390,72	181 105,47	222 000,00	*233 100,00*	*237 762,00*
65	Autres charges de gestion courante	212 154,20	191 883,72	181 521,00	221 391,00	*232 460,55*	*237 109,76*
66	Intérêts réglés à l'échéance	6 074,30	3 383,28	83 313,81	65 389,00	*55 500,00*	*53 000,00*
67	Titres annulés (émis sur exercices antérieurs)	21 515,37	317,04	531,04	2 000,00	*2 000,00*	*2 000,00*
	Total des DEPENSES	**3 143 413,81**	**3 058 876,40**	**3 161 215,54**	**3 532 622,00**	***3 658 120,55***	***3 857 188,20***

Compte	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024 Estimé	DOB 2025	*Prospective 2026*	*Prospective 2027*
042	Opérations d'ordre	6 749,02	0,00		0,00		
013	Atténuation de charges	25 607,99	21 322,67	29 350,07	20 000,00	*20 000,00*	*20 000,00*
70	Produits des services et du domaine	140 966,28	139 318,52	117 972,52	115 525,00	*115 525,00*	*115 525,00*
73	Impôts et taxes	2 391 808,77	2 593 731,25	2 688 731,70	2 677 645,00	*2 731 197,90*	*2 785 821,86*
74	Dotations et participations	579 301,48	607 873,56	595 682,22	586 948,00	*592 817,48*	*598 745,65*
75	Autres produits de gestion courante	18 493,54	15 934,09	26 925,23	23 284,00	*19 700,00*	*19 850,00*
77	Mandats annulés	199 327,53	39 977,35	7 847,03	0,00	*0,00*	*0,00*
	Total des RECETTES	**3 362 254,61**	**3 418 157,44**	**3 466 508,77**	**3 423 402,00**	***3 479 240,38***	***3 539 942,51***

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

PROSPECTIVE : LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

❖ **Les principales variations** :

➢ Une progression limitée du produit fiscal sous l'effet de la **revalorisation des bases fiscales** (+1,9%).

➢ Une prévision encore plus pessimiste des **droits de mutations.**

➢ Une baisse du FCTVA au 1/1/2025. Il passe de 16,404% à 14,85%.

Les prospectives 2026 et 2027 ont été établies sur les bases suivantes :

DEPENSES :

Augmentation de 2% pour les charges à caractère général.

Augmentation de 5% pour les charges de personnel

RECETTES : Fiscalité sans augmentation de taux

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

PROSPECTIVE : LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

❑ Les principales variations :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) : objet des variations
  - ✓ Inscription au compte 6168 de la dépense relative à l'assurance statutaire des agents alors que sur les exercices précédents la dépense était inscrite au chapitre 012- Charges de personnel,
  - ✓ En 2025, inscription de la dépense relative à l'assurance des bâtiments communaux, en 2024 l'appel d'offres était infructueux.
  - ✓ Pour les autres charges stabilité relative des dépenses en fonction de l'inflation.
- Les charges de personnel : éléments qui s'imposent à la collectivité.
  - Augmentation de 3 points du taux de cotisation de la CNRACL (passe de 31,65% à 34,65%),
- Les autres charges de gestion courante :
  - Des subventions de fonctionnement en légère hausse +15 000€ pour les subventions aux associations et + 20 478€ pour le virement au CCAS,

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

B/ La section d'investissement

Le premier semestre 2025 verra la clôture des travaux de la nouvelle mairie et l'installation des services communaux dans ces nouveaux locaux.

Il est prévu le remplacement de 3 chambres froides à la cantine scolaire, le matériel en place n'est plus réparable.

Deux véhicules des services techniques sont hors service et doivent être remplacés.

Il est également prévu la modification de l'éclairage du stade Abélos Mouchart

Et enfin la continuité des travaux de voiries et trottoirs

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Investissement

DEPENSES D'IMMOBILISATIONS		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisions BP 2025
Opération 21	Administration Générale	252 942,76	50 517,92	170 627,00	177 450,00
Opération 22	Domaine Scolaire	218 681,21	55 376,40	62 399,83	60 000,00
Opération 23	Domaine Sportif	31 787,47	14 640,00	4 460,40	60 00,00
Opération 24	Voirie	35 363,08	217 019,63	222 697,31	259 000,00
Opération 25	Patrimoine	0,00	0,00	103 168,25	53 641,00
Opération 26	Salle des fêtes	0,00	0,00	0,00	20 000,00
Opération 27	Nouvelle mairie	22 696,37	1 000 058,33	1 140 960,01	332 131,57
	TOTAL immobilisations	**561 470,89**	**1 337 612,28**	**1 704 312,80**	**962 222,57**
Opération Financière	Capital de l'emprunt	87 463,43	91 316,82	169 910,19	177 000,00
Opération Financière	Fonds de concours	0,00	116 990,42	0,00	185 302,00

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Les recettes d'investissement

- Les dépenses d'investissement 2025 seront autofinancées entre autres, par le report d'investissement n-1 pour un montant de 261889,61€ , un résultat capitalisé de 237510,39 et le virement de la section de fonctionnement pour 801429,32€,
- Viennent s'ajouter les diverses subventions accordées pour un total de 459743,25€, le FCTVA estimé à 225000€.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Les dépenses d'investissement

Principales dépenses 2025 prévues :

	Montants
Principales acquisitions	
Matériels techniques divers	17 000,00
2 véhicules	23 000,00
3 chambres froides pour la cantine centrale	40 000,00
Acquisition de terrains	53 641,00
Principaux travaux	
Changement de l'éclairage au stade Abélos Mouchart	60 000,00
Mur de soutènement rue de la République	84 000,00
Trottoirs et piste cyclable Boulevard Liémans	96 000,00
Mobilier urbain et finition du parcours "santé"	41 000,00
Trottoirs rue des Viviers	21 000,00
Travaux nouvelle mairie	1 167 963,00

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Les priorités politiques de la Municipalité restent inchangées

- Pour le cadre de vie et le logement
- Pour la prévention routière
- Pour le développement économique, les commerces et services de proximité
- Pour les services municipaux
- Pour l'enfance
- Pour les séniors et les plus fragiles
- Pour la santé
- Pour les associations
- Pour le sport

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF

Conclusion

La politique d'austérité du gouvernement imposée aux Français et aux Collectivités restreint les marges de manœuvre pour l'avenir. Dans ce cadre il est difficile d'envisager une baisse des taux de fiscalité pour 2025.

Le budget 2025 est construit sur les objectifs fixés depuis le début de mandat tout en maîtrisant les dépenses.

Les indications fournies sont basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et suite au débat du conseil municipal.

FIN DU DOCUMENT

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215905142-20250311-20250131-BF